

ARRONDISSEMENT

DE BEZIERS

SEANCE DU 15 AVRIL 2026

Objet :

Indemnités de fonctions du Maire,
des Adjointes et des
Conseillers Municipaux Délégués.

N° : D – 2026 – 04 – 15 - 05

Présents : Mesdames et Messieurs Géraldine ESCANDE, Daniel SCAFA, Ludivine ALBERT, Bernard GUERRERE, Marie-Jeanne MULLER, Didier MONTIER, Amandine DIEGO, Vincent BAR, Jean-François GUIBBERT, René COUSIN, Ghislaine GAY, Corinne LOUBES, Alexandra SCHAAB, Esther CAVALLE, José GOMEZ, Martial MARTINEZ, Marie Carmen CHOLLET, Alain DESCAMPS, Alain MANES, Françoise CARLES, Pascal LOUBET.

Procurations : Mme Eliane CHAUMET à Mme Corinne LOUBES, M. Fabrice LETELLIER à M. Vincent BAR.

Absents :

Secrétaire de séance : René COUSIN

Début de séance : 18h30

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants et L 2123-24-1,

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire, aux adjoints et conseillers municipaux ayant reçu des délégations de fonctions, étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal.

Vu les arrêtés municipaux du 23 Mars 2026 n°A-2026-03-23-18 à 23 portant délégations de fonctions aux 6 adjoints au Maire et n°A-2026-04-09-36 à 43 portant délégation de fonctions à 8 conseillers municipaux.

Considérant que le montant total des indemnités ne doit pas excéder celui de l'enveloppe globale.

Nombre de Membres

Afférents Au conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	23

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

Décide par 18 voix dont 2 procurations, 5 voix contre et 0 voix d'abstention,

De fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire, d'Adjoints au Maire et de Conseillers Municipaux Délégués de la manière suivante :

- Mme Géraldine ESCANDE, Maire, percevra une indemnité de 54.6 % de l'indice brut terminal de la fonction publique ;
- M. Daniel SCAFA, 1^{er} Adjoint, délégué à la Communication et Vie Démocratique percevra une indemnité de 17.18 % de l'indice brut terminal de la fonction publique ;
- Mme Ludivine ALBERT, 2^{ème} Adjointe, déléguée aux affaires sociales et du logement, percevra une indemnité de 13 % de l'indice brut terminal de la fonction publique ;
- M. Bernard GUERRERE, 3^{ème} Adjoint, délégué aux Travaux de voirie et bâtiments publics, Environnement percevra une indemnité de 13 % de l'indice brut terminal de la fonction publique ;
- Mme Marie-Jeanne MULLER, 4^{ème} Adjointe, déléguée à l'Enfance/Jeunesse percevra une indemnité de 13 % de l'indice brut terminal de la fonction publique ;

Envoyé en préfecture le 16/04/2026

Reçu en préfecture le 16/04/2026

Publié le 23 AVR. 2026

ID : 034-213401359-20260415-D2026_04_15_05-DE

- **M. Didier MONTIER, 5^{ème} Adjoint**, délégué à la Vie Associative et aux Equipements Sportifs percevra une indemnité de 13 % de l'indice brut terminal de la fonction publique ;
 - **Mme Amandine DIEGO, 6^{ème} Adjointe**, déléguée à la Culture percevra une indemnité de 13 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.
 - **M. René COUSIN, Conseiller Municipal délégué** pour toutes les affaires liées à la valorisation du patrimoine, à la gestion du cimetière et à l'organisation de l'Eclairage public au niveau de la commune percevra une indemnité de 9 % de l'indice brut terminal de la fonction publique ;
 - **M. José GOMEZ, Conseiller Municipal délégué** pour toutes les affaires liées à la promotion touristique de la commune (événements, marchés, foires...), à la mobilité douce (Plan Vélo CCLD, circuits pédestres...) et au soutien aux commerçants et artisans locaux percevra une indemnité de 9 % de l'indice brut terminal de la fonction publique ;
- M. Martial MARTINEZ, Conseiller Municipal délégué** pour toutes les affaires liées à l'agriculture, aux chemins et campestre et à l'aire de lavage percevra une indemnité de 9 % de l'indice brut terminal de la fonction publique ;
- **Mme Corinne LOUBES, Conseillère Municipale déléguée** pour toutes les affaires liées à la Santé, au maintien et à l'attractivité des professionnels de santé, à la mise en place d'initiatives locales en matière de santé et en appui au Service Enfance Jeunesse sur des commissions intercommunales percevra une indemnité de 9 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.
 - **Mme Ghislaine GAY, Conseillère Municipale déléguée** pour toutes les affaires liées au Dispositif Heures Civiques percevra une indemnité de 2.8 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.
 - **M. Vincent BAR, Conseiller Municipal délégué** pour toutes les affaires liées aux Actions Citoyennes (Engagement de la Jeunesse, Conseil Municipal des Jeunes...) percevra une indemnité de 2.8 % de l'indice brut terminal de la fonction publique ;
 - **Mme Eliane CHAUMET, Conseillère Municipale déléguée** pour toutes les affaires liées aux jumelages (Association du Jumelage et liens avec nos homologues jumelés et la Municipalité) percevra une indemnité de 2.8 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.
 - **Mme Alexandra SCHAAB, Conseillère Municipale déléguée** pour toutes les affaires liées à l'Activité Musique et en appui du Service Culture percevra une indemnité de 2.8 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.

Envoyé en préfecture le 16/04/2026

Reçu en préfecture le 16/04/2026

Publié le **23 AVR. 2026**

ID : 034-213401359-20260415-D2026_04_15_05-DE

Après dépôt en Préfecture
De l'Hérault, le **16 AVR. 2026**
Et publication ou notification
Du **23 AVR. 2026**
La Maire :

Dit que ces indemnités seront versées mensuellement pour la durée du mandat et des délégations qui ont été consenties à compter du jour de retour de la présente délibération du contrôle de légalité.

Autorise Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération et la,

Charge de notifier cette décision à Monsieur le Sous-Préfet de Béziers.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Secrétaire,

La Maire,



 

René COUSIN

Géraldine ESCANDE-COLIN